

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2022
COMMUNE DE LA CHAPELLE FAUCHER

La réunion a débuté à 18h15 en présence de M Stéphane MEDOUT, Conseiller aux décideurs locaux de Nontron et sous la Présidence de Mme La Maire, Sylviane NÉE

Présents :

M BERSAC Claude, adjoint, Mme MARTHE-ROSE Martine, adjointe, M. BOUSSARIE Thierry, adjoint, M MOIRAND Bernard, Mme MILLOT Adeline, Mme BALLOU Myriam, Mme BERSAC Monique.

Absent excusé : Mme BALLOU Raymonde

Secrétaire de séance : M Claude BERSAC

ORDRE DU JOUR

Ordre du Jour :

1. Approbation du compte rendu du 25 novembre 2021 et du 20 janvier 2022
2. Présentation et vote du Compte de Gestion 2021 de la commune et de l'assainissement
3. Présentation et vote du Compte Administratif 2021 de la commune et de l'assainissement
4. Délibérations :
 - a. Adressage :
 1. Noms des voies
 - b. **Demandes de subventions :**
 1. Adressage (Département)
 2. Aire de Jeux (CAF, Département)
 - c. **Piscine pour les écoliers du RPI**
 - d. **Eclairage public :**
 1. Convention 2023 pour la modernisation de l'éclairage public
 2. Changement d'horaires pour l'éclairage de nuit
5. Elections :
 - a. Mise en place et installation de la salle
 - b. Planning du dimanche 10 avril 2022 et du 24 avril 2022

6. Compte-rendu de réunions :

7. Questions Diverses :

Le Conseil Municipal désigne M Claude BERSAC, en sa qualité de doyen d'âge, afin qu'il précise et fasse voter le compte administratif 2021.
Hors de la présence de Madame le Maire conformément à l'article I 2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Constate que le compte administratif 2021 est conforme au compte de gestion établi par le comptable du Trésor.
Approuve le compte administratif du budget de la commune pour l'année 2021.

Pour : 7 Contre : 1 Mme Monique BERSAC Abstention : 0

PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.121-31, L 2122-21, et L243-1 et 2R. 2342-12

Le conseil municipal examine le compte administratif 2021 du service assainissement qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :		Investissement :	
Dépenses	9 786.21 €	Dépenses	387.00 €
Recettes	15 974.04 €	Recettes	8 554.77 €
Excédent de clôture :	6 187.83 €	Excédent de clôture	8 167.77 €

Le Conseil Municipal désigne M Claude BERSAC, en sa qualité de doyen d'âge, afin qu'il précise et fasse voter le compte administratif 2021.
Hors de la présence de Madame le Maire conformément à l'article I 2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Constate que le compte administratif 2021 est conforme au compte de gestion établi par le comptable du Trésor.
Approuve à l'unanimité des présents le compte administratif du budget assainissement pour l'année 2021

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Mme la Maire remercie M. Stéphane MEDOUT, Conseiller aux décideurs locaux de Nontron.

Approbation du compte rendu du 25 novembre 2021 et du 20 janvier 2022
Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité

Mme La maire demande si on peut rajouter une délibération pour le chemin qui traverse l'entreprise BARBARIE.
Le Conseil accepte de rajouter cette délibération à l'ordre du jour.

ADRESSAGE : DENOMINATION DES VOIES – TABLEAU DES VOIES ET DES CHEMINS

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Impasse du Chemin Blanc
Impasse du Cuvier
Impasse du Four à Pain
Impasse du Pigeonnier
Impasse la Sizardie
Impasse Puydouillou
Impasse Saint-Maurice
Passage du Charron
Place des Trois Tilleuls
Place Eglise de Fulchurius
Promenade des Terrasses Fleuries
Route de Combépine
Route de la Grotte
Route de L'Ancienne Scierie
Route des Marcheurs
Route des Moulins des Roches
Route des Vieux Châtaigniers
Route du Bois du Juge
Route du Petit Lavoir
Route du Prieuré
Rue de l'École du Parc
Rue des Martinets
Rue des Palox
Rue du Guet du Merle
Rue du Moulin de la Fontaine
Rue du Stade de la Plaine
Ruelle de la Renaissance
Ruelle de la Roche
Ruelle des Acacias
Ruelle Des Roses Trémières
Ruelle des Sculpteurs

PISCINE POUR LES ECOLIERS DU RPI

Cette année encore, afin de répondre aux Programmes de l'Ecole primaire, et malgré le contexte sanitaire les élèves du RPI, du CE1 au CM2, auront un cycle piscine à l'AQUACAP de Champcevinel si le protocole le permet mais avec au **maximum 5 séances** au lieu de 10 prévues initialement.

Le financement de ce cycle piscine est municipal, il est calculé au prorata du nombre d'enfants domiciliés dans chacune des communes.

Les tarifs

- Entrée à la piscine est de 1,10 € / enfant, soit 5.50 € pour les 5 séances
- Vacation 1 MNS : 13 € / séance, soit 65 € pour les 5 séances
- Transport : forfait de 475 € pour les 5 séances

Pour un enfant le coût revient à **39.25 € pour le cycle.**

9 enfants de la Commune sont concernés. Elle propose de verser une subvention d'un montant de **353.25 €** à la commune de Saint Pierre de Côte.

Le montant est un montant prévisionnel qui pourra être revu compte-tenu des séances qui pourraient être annulées et de l'absence éventuelle des enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Décide d'allouer 353.25€ concernant 9 enfants
- Précise que cette dépense est inscrite au Budget Primitif 2022
- Autorise Mme la Maire ou l'Adjoint Délégué à effectuer les démarches nécessaires ainsi qu'à signer les documents relatifs à cette affaire

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

ECLAIRAGE PUBLIC CHANGEMENT D'HORAIRE POUR LA NUIT ET CONVENTION MODERNISATION DU PARC D'ECLAIRAGE PUBLIC:

CONVENTION MODERNISATION DU PARC ECLAIRAGE PUBLIC

Le diagnostic complet des installations d'éclairage public réalisé par le SDE 24 a mis en évidence une vétusté importante des installations, de l'ordre de 33 %.

Face à ce constat et aux évolutions réglementaires et technologiques introduites par l'arrêté du 27 décembre 2018, le SDE 24 a établi une stratégie pour pouvoir accompagner les communes dans la modernisation de leur parc d'éclairage public.

Dans la continuité de la refonte du Règlement d'Intervention, le SDE 24 propose aujourd'hui à l'ensemble des communes une convention adaptée à leurs besoins propres en matière d'éclairage public, afin de les accompagner dans la modernisation de leur parc, avec pour finalité, des économies d'énergie, et donc un allègement des leurs factures d'électricité pour ce poste.

Cette convention vous est aujourd'hui proposée sur les bases suivantes :

- Réflexion de la commune sur la rationalisation du parc et des horaires de fonctionnement,
- Estimation des travaux à réaliser et des économies d'énergie correspondantes,
- Définition d'un plan (pluriannuel) de travaux et engagement réciproque sur un montant (annuel) de travaux,

ELECTIONS

Mise en place et installation de la salle des Mariages pour les élections présidentielles du 10 avril au 24 avril 2022

Mme la Maire demande aux conseillers de réfléchir et de lui transmettre par mail leurs dispositions afin d'organiser les prochaines élections.

COMPTE RENDU DES REUNIONS

ECOLE

Compte rendu de l'élection des parents d'élèves pour l'école de Saint Pierre de Côte, projet pour la maternelle, la construction d'un poulailler.

SIVOSS BRANTOME

Prévoir une augmentation pour le budget de la commune sur la participation du gymnase.

SDE24

Prévoir une augmentation sur le budget de l'éclairage public, intervention du sde24 pour une extension du réseau au lieu dit tierchateau.

Projet d'économie d'énergie pour les communes sur l'isolation des combles des logements sociaux

SRB DRONNE

Pas de travaux sur la commune, le budget prévisionnel a été adopté

Réunion sur la fibre

Un document a été imprimé il est à la disposition des conseillers pour consultation à la mairie.

COMMISSION ECONOMIQUE

Il a été constaté un problème pour le recrutement de candidat sur le secteur des entreprises de la Communauté de Commune Dronne et Belle.

Une étude sur le coworking est à l'étude.

Le bulletin de la communauté de communes est en cours d'impression.

Questions diverses

M Claude BERSAC demande pourquoi les travaux sur l'assainissement collectif n'ont pas été à l'ordre du jour.

Mme la Maire répond que ce n'était pas prévu à l'ordre du jour et que lors de la dernière réunion des adjoints, il a été prévu de regarder avec attention les dossiers des demandes avant toute décision.

M Claude BERSAC quitte la séance à 20h52

Mme La maire a Rappelé la commémoration du 19 mars et l'obligation pour les associations qui recevront une subvention de signer le « contrat d'engagement républicain »

Fin de séance 20h55

